

Point Urbanisme 2021

COMMISSION D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marges a été approuvé le 06 septembre 2018.

Par délibération du conseil municipal en date du 20 Juillet 2021 la commune a engagé une procédure d'évolution de son PLU :

- *Mettre en place et modifier des ER (Emplacements Réservés)*
- *Créer des STECAL (Secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU dans les zones A et N au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire. (CU art L. 151-13).*
- *Mettre en conformité l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) N°1 du Fayet.*
- *Faire une mise à jour du règlement.*

RAPPEL :

Travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme

Construire ou modifier un bâtiment sans avoir obtenu une autorisation d'urbanisme constitue une infraction pénale passible de lourdes sanctions, de même que le non-respect du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux. Les peines peuvent être des amendes pouvant atteindre 300 000 Euros avec obligation de remise en état, voire, la démolition du bien construit.

Récapitulatif des documents d'urbanisme 2021

35 CUa

Le certificat d'urbanisme d'information permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme. Le certificat protège son titulaire contre les changements de règles, cristallisant le droit pendant 18 mois. (ce document est établi par la commune).

1 CUb en cours d'instruction

Le certificat d'urbanisme opérationnel est une procédure, non obligatoire à la disposition des usagers désireux de connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Bien que facultative, cette démarche est recommandée avant tout achat de bien immobilier (terrain nu ou déjà construit)

14 Permis de construire

8 Avis favorables

2 Refus

3 En cours d'instruction

1 Annulé par le demandeur

24 Déclarations préalables de travaux

17 Avis favorables

2 Avis tacites

2 Refus

3 En cours d'instruction

Jean-Paul VALETTE

Adjoint en charge de l'urbanisme

urbanisme@marges.fr